



COMMUNE DE MARCILLY SUR EURE

CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 13 avril 2017

Le 13 avril deux mil dix-sept à 18 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 avril 2017, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROYOUX, Maire.

Étaient présents : Mmes Desplat, Sirieix, Bonnet-Njamkepo. Mrs Royoux, Dubois, Bourdonnay, Damaz, Dutailly, Challos, Quintric, Verdier.

Absents excusés : Mme Cunique donne pouvoir à Mr Royoux, Mr Herreman donne pouvoir à Mr Quintric, Mme Sergent donne pouvoir à Mme Sirieix.

Absents : Mrs Coulon, Gillot.

2017-20 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le maire, selon la règle, quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2016. Monsieur DUBOIS assure la présidence.

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, dressés par le maire :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 071 152,02 €
Recettes : 1 288 435,43 €

Excédent : 217 283,41 €
+ Résultats 2015 : 421 757,25 €

Soit un **excédent global de 596 689,91 €** à la clôture de l'exercice 2016 compte tenu du virement de 42 350,75 € à la section investissement.

Investissement :

Dépenses : 325 500,73 €
Recettes : 87 350,77 €

Excédent : - 238 149,96 €
+ Résultats 2015 : - 42 350,75 €

Soit un **déficit** de - 280 500,71 € à la clôture de l'exercice 2016

Excédent global à reporter en 2017 après reprise des résultats antérieurs et des Restes à Réaliser :
596 689,91 € - 280 500,71 € (virement à la section d'investissement pour le déficit)
= 316 189,20 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan des entrées et des sorties aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention(s) : 0

2017-21 – COMPTE DE GESTION 2016

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a rien d'anormal,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Voté à l'unanimité.

2017-22 – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 42 350,75€		- 238 149,96€	- 280 500,71€	- €	- €	- 280 500,71€
					- €		
FONCTIONNEMENT	421 457,25€	42 350,75€	217 283,41€	596 689,91€			596 689,91€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), le Conseil Municipal,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	596 689,91€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	280 500,71€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	316 186,20€
Total affecté au c/ 1068 :	280 500,71€

Voté à l'unanimité.

2017-23 – PREVISIONS BUDGETAIRES 2017

Vu les circulaires de Monsieur le Préfet concernant l'élaboration des Budgets 2017,

Vu les projets des Budgets et après avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

1°) fixe le montant du Budget principal aux sommes ci-après désignées (équilibrées en recettes et en dépenses)

Fonctionnement : 1 340 949,20 €
Investissement : 750 263,99 €

Total du Budget 2017 : 2 091 213,19 €

2°) fixe à **369 627 €** le montant des impôts directs à percevoir en 2017.

Le Conseil accepte le budget proposé et fixe les taux d'imposition pour 2017, de la manière suivante :

	TH	TF	TFNB	CFE
COMMUNE	13,21	14,36	58,03	/
NATIONAL	24,38	20,85	49,31	/
DEPARTEMENTAL	20,79	27,58	50,12	/
Taux plafond 2017	60,95	68,95	125,30	/

3°) décide de l'automaticité de l'augmentation des salaires comme en bénéficierait le personnel de l'Etat, pour le personnel communal, le maire et ses adjoints.

4°) fixe le montant des subventions (article 6574) attribuées aux associations de la manière suivant :

ADS Emploi	250,00 €
Alcool assistance (Croix d'or)	50,00 €
Amicale du Boulingrin	3 400,00 €
Amis marcilluciens	1 750,00 €
Anciens combattants	400,00 €
APEME	200,00 €
CFA Evreux 60x4	240,00 €
CFA Val de Reuil 60x3	180,00 €
BMX Traégueux	60,00 €
Collège C Monet	900,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €
Coopérative scolaire	4 000,00 €
Patrimoine marcillucien	250,00 €
Divers	2 070,00 €
FCCM	1 400,00 €
Karaté	1 800,00 €
Pompiers d'Ezy	100,00 €
Restos du Cœur	700,00 €
Grange aux lapins	250,00 €
Total	21 000,00 €

Voté à l'unanimité.

2017-24 – PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2017

2031 Frais d'Etude	20 000,00 €
Etude agrandissement Ecole	20 000,00 €
2051 Cession de droits	13 200,00 €
Informatique/Cimetière Logiciel de gestion	6 000,00
SEGILOG Droits annuels	3 500,00
SEGILOG contrat	3 700,00
2116 Cimetière	16 000,00 €
Travaux en cours	16 000,00 €
2152 installations de voirie	291 900,00 €
Chemin Coteau de Chaumont	7 700,00 €
Connexion maison Poirrier (trottoir)	1 200,00 €
Voirie RD558 Tranche ferme	252 000,00 €
Voirie Bois de la touffe/renovation	11 000,00 €

Voirie Divers travaux	20 000,00 €
2158 Autres batiments publics	2 000,00 €
Armoire électrique terrain de football	2 000,00

2183 matériel de bureau	1 600,00 €
Informatique (ordinateur - projecteur)	1 600,00
2188 autres immob. Corpo.	35 800,00 €
Reliure documents	3 000,00 €
Jardinières en bois	6 000,00 €
Equipement Service Technique	3 000,00
Décorations de Noel	5 000,00
Sono Salle des fêtes - projecteurs	1 500,00
Défibrillateur extérieur	2 300,00
Panneau électronique informations municipales	15 000,00
2184 mobilier école	10 000,00 €
Mobilier école	10 000,00 €
21312 batiments publics (école)	15 000,00 €
Mise aux normes accès handicapés à l'école	15 000,00
1641 Emprunts	54 500,00 €
168751 SIEGE	3 800,00 €

Total des investissements programmés : 463 800 €

Voté à l'unanimité.

2017-25 – AMORTISSEMENT 2017

DESIGNATION DU BIEN	CATEGORIE INVENTAIRE	DATE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE	VALEUR BRUTE	AMORT 2017
_TVX EP + RR + FT RUE D'EZY	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 AN(S)	29/04/11	2011	5	62 548,83	10 154,12
_TVX EXTENSION RENFOR RESEAU LE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 AN(S)	28/01/11	2011	5	3 761,62	752,32
_TVX RR LE VAL	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 AN(S)	27/09/11	2011	5	1 585,56	317,11
						11 223,58

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide d'amortir les travaux exécutés par le SIEGE rue d'Ezy pour 10 154,12 €, de renforcement de réseau pour 752,32 €, au Val Léger pour 317,11 €, soit **11 223,58 € au total**, en inscrivant une dépense de fonctionnement de cette somme à l'article 6811, un titre de recette sera émis pour le même montant et sera versé en investissement à l'article 280415.

Voté à l'unanimité.

2017-26 – REVISION DU MONTANT DES REDEVANCES DUES A LA COMMUNE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE de modifier la délibération en date du 13/04/2017 concernant le montant des redevances à verser à la commune.

Montant des redevances à compter du 1^{er} mai 2017 :

1 – Commerce droit de place

- commerçants ambulants : 65 €
- commerçants *venant régulièrement toutes les semaines* : 65 € par trimestre

2 – Salle du Boulingrin

- Habitants de la commune et Saint Laurent : 330 €
- Habitants hors commune : 600 €

- Personnel communal :
une fois par an pour événement familial du salarié ou de leur enfant (naissance/mariage) Gratuité
- Associations œuvrant pour la commune :
 - o Gratuité en semaine –
 - o 2 gratuités par an en week-end
- Caution pour la location salle du Boulingrin : 1 000 €
- Location à caractère professionnel : 800 €
- Location Exceptionnelle soirée semaine : 200 €
- Reprise éventuelle du ménage : 150 €

3 - Cimetière

- Concessions 30 ans : 180 €
- Concessions 50 ans : 360 €
- Urne funéraire 30 ans : 170 €
- Urne funéraire 50 ans : 320 €
- Columbarium 30 ans : 320 €
- Columbarium 50 ans : 580 €

4 – Ecole coût estimé par enfant

- Pour le cycle élémentaire 599,84 €
- Pour les enfants de maternelle 1 544,16 €

5 – Cantine - Forfait au mois applicable au 1^{er} septembre 2017

Quotient familial	Inférieur ou égal à 350€	compris entre 351€ et 699€	Compris entre 700€ et 1199€	Supérieur ou égal à 1200€
Forfait 4 jours / semaine	36,00 €	40,00 €	44,00 €	48,00 €
Forfait 3 jours / semaine	27,00 €	30,00 €	33,00 €	36,00 €
Forfait 2 jours / semaine	18,00 €	20,00 €	22,00 €	24,00 €
Forfait 1 jour / semaine	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €
Repas exceptionnel	5,00 €			

6 – Taxe sur la publicité extérieure : 7.00 €

Voté à l'unanimité.

2017-27 – ENCAISSEMENT

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'accepter le somme de :

- 500,00 € en remboursement de la franchise dans l'affaire Marcilly sur Eure contre Mr Lavigne (potelet en face du restaurant).

Voté à l'unanimité.

2017-28 – VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZONE ARTISANALE

Cette délibération annule et remplace la délibération 2017-11

Après avoir délibéré, le conseil municipal, S'ENGAGE

A vendre un terrain – cadastré B 1834, ZB 175, 179, 181, 185 et 189 sis sur la zone artisanale (Zone UD du Plan Local d'Urbanisme) pour une contenance de 1ha 20a 04ca (12 004 m2) – à Mr ARNAUD Gilles, domicilié 18 rue de Dreux Marcilly sur Eure dans les conditions suivantes :

- prix 90 000€ net vendeur (Frais à la charge de l'acquéreur),
- la construction devra être réalisée dans un délai de 3 ans à compter de l'enregistrement de la vente en respectant rigoureusement le règlement du PLU en vigueur,
- le bien ne pourra pas être rétrocédé avant 10 ans.

Le conseil municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

DIVERS

- Circulation dangereuse ruelle du bon secours.